



## **SMD3**

La Rampinsolle  
24 660 COULOUNIEIX CHAMIER  
☎ : 05.53.45.58.90  
Fax : 05.53.45.54.99  
Courriel : [contact@smd3.fr](mailto:contact@smd3.fr)  
Site internet : [www.smd3.fr](http://www.smd3.fr)



# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

à caractère réglementaire

Code Général des Collectivités Territoriales  
Articles L 5211-47 et R 5211-41

**DELIBERATIONS DU COMITE ET DU BUREAU**

**N° 5 – 1<sup>er</sup> trimestre 2012**

.....  
Le texte intégral des actes, ci-inclus, peut être consulté au siège du SMD3.

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS : SOMMAIRE

## Comité syndical du 15 février 2012 → pages 3-4

N°	Thème	Objet
01-12A	SMD3	Adoption du compte-rendu des comités syndicaux du 09/12/2011
02-12A	SMD3	Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe (catégorie C) et fermeture d'un poste d'adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe
03-12A	SMD3	Création d'un poste de rédacteur (catégorie B) et fermeture d'un poste d'adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe
04-12A	SMD3	Convention de mise à disposition d'un hangar au profit du SMCTOM de Montpon Mussidan
05-12A	SMD3	Convention SMD3/ communes Géotrie pour le remboursement des bornes à verre
06-12A	SMD3	Prolongation de la convention de traitement du PSE avec l'entreprise Chassain Recyclage : avenant n°1
07-12A	Marché	Marché n°11-05-PA : réalisation d'un nouveau centre de transfert à Marcillac Saint Quentin : - Attribution des lots 0 à 13
08-12A	Marché	Marché n°Q-12-01-PA pour le recrutement d'un bureau d'études chargé de la mise en place d'un jury de nez pour l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint Laurent des Hommes : attribution
09-12A	Marché	Marché n°CS-09-08-PA d'optimisation du traitement des lixiviats pour l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint Laurent des Hommes (titulaire CALLISTO) : avenant n°3
10-12A	Marché	Marché n°E-11-13-PA d'acquisition de composteurs : Attribution (lot 1) et déclaration sans suite (lot n°2)
11-12A	Marché	Marché n°E-11-08-PA : caractérisation des bennes d'encombrants (titulaire ASPPI 24) : avenant n°1
12-12A	Marché	Marché n°E-08-10-PA : collecte des bennes d'encombrants (titulaire SITA) : avenant n°1
13-12A	Marché	Filière départementale de traitement du bois issu des déchèteries: lancement du marché
14-12A	Marché	Marché n°A-10-09-PA d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la réalisation d'un programme de prévention des déchets (titulaire IDE Environnement) : avenant n°1
15-12A	Marché	Marché n° Q-10-01-PA de bio-surveillance de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint Laurent des Hommes (titulaire : BIOTOX) : avenant n°1
16-12A	Vie financière	Vote d'une ouverture de ligne de trésorerie pour l'exercice 2012

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS : DECISIONS

## Comité syndical du 15 février 2012

**N°01-12A :** Adoption du compte rendu des Comités syndicaux du 09/12/2011

**N°02-12A :** Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe (catégorie C) et fermeture d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe

Autorisation donnée au Président pour créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et à fermer un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe pour le poste d'agent d'entretien sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Saint Laurent des Hommes, suite à un avancement de grade, à compter du 01/03/2012.

**N°03-12A :** Création d'un poste de rédacteur (catégorie B) et fermeture d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe

Autorisation donnée au Président pour créer un poste de rédacteur et à fermer un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe pour le poste de collaboratrice administrative au SMD3, suite à une promotion interne, à compter du 01/01/2012.

**N°04-12A :** Convention de mise à disposition d'un hangar au profit du SMCTOM de Montpon Mussidan

Autorisation donnée au Président pour signer une convention avec le SMCTOM de Montpon Mussidan déterminant les modalités de mise à disposition d'une partie de bâtiment appartenant au SMD3 sur le site de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint Laurent des Hommes, pour la mise en balles des cartons, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour un montant de 275 € HT/mois soit 3 300 €HT/an.

**N°05-12A :** Convention SMD3/ communes Géotrie pour le remboursement des bornes à verre

Autorisation donnée au Président pour signer une convention financière avec les communes adhérentes pour lesquelles le SMD3 a assuré une commande groupée de bornes à verre ; afin de procéder au remboursement des montants engagés.

**N°06-12A :** Prolongation de la convention de traitement du PSE avec l'entreprise Chassain Recyclage. avenant n°1

Autorisation donnée au Président pour signer à l'avenant n°1 permettant la prolongation de six mois de la convention d'objectifs et de moyens pour la valorisation du polystyrène expansé avec l'entreprise CHASSAIN RECYCLAGE, soit jusqu'au 31/08/2012.

**N°07-12A :** Marché n°11-05-PA : réalisation d'un nouveau centre de transfert à Marcillac Saint Quentin : attribution des lots 0 à 13

Autorisation donnée au Président pour signer le marché de travaux (lots 0 à 13) pour la réalisation d'un nouveau centre de transfert des déchets ménagers à Marcillac Saint Quentin.

- Lot n°0 : société EUROVIA (variante n°1) pour un montant prévisionnel de 524 856,95 €HT ;
- Lot n°1 : société VAUNAC pour un montant prévisionnel de 264 907,59 €HT ;
- Lot n°2 : société VIGIER pour un montant prévisionnel de 105 200,00 €HT ;
- Lot n°3 : société SCEP (variante n°1) pour un montant prévisionnel de 41 762,24 €HT ;
- Lot n°4 : société LACOSTE pour un montant prévisionnel de 33 445,00 €HT ;
- Lot n°5 : il est proposé de le déclarer infructueux compte tenu de la seule réponse de la société LAVERNE à 83 355,10 €HT qui dépasse largement l'estimation initiale (38 100€HT) ;
- Lot n°6 : société PASSERIEUX pour un montant prévisionnel de 21 924,48 €HT ;
- Lot n°7 : société SUDRIE pour un montant prévisionnel de 6 848,16 €HT ;
- Lot n°8 : société ERELEC pour un montant prévisionnel de 38 327,43 €HT ;
- Lot n°9 : société SUDRIE pour un montant prévisionnel de 1 901,91 €HT ;
- Lot n°10 : société SUDRIE pour un montant prévisionnel de 6 960,60 €HT ;
- Lot n°11 : société JOUCLAS pour un montant prévisionnel de 6 287,65 €HT ;
- Lot n°12 : société ARPEGE pour un montant prévisionnel de 47 000 €HT ;
- Lot n°13 : société ATELIER VERGNAUD pour un montant prévisionnel de 140 600,00 €HT.

**N°08-12A :    **Marché n°Q-12-01-PA pour le recrutement d'un bureau d'études chargé de la mise en place d'un jury de nez pour l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint Laurent des Hommes : attribution****

Autorisation donnée au Président pour signer le marché de recrutement d'un bureau d'études chargé de la mise en place d'un jury de nez à Saint Laurent des Hommes avec la société EGIS pour un montant prévisionnel pour la première année de 31 802,50 €HT.

**N°09-12A :    **Marché n°CS-09-08-PA d'optimisation du traitement des lixiviats pour l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint Laurent des Hommes (titulaire CALLISTO) : avenant n°3****

Autorisation donnée au Président pour signer l'avenant n°3 au marché d'optimisation du traitement des lixiviats de l'ISDND de Saint Laurent des Hommes afin de procéder à une réfaction de marché suite aux imperfections et malfaçons constatées. Cette réfaction s'élève en prix de base à 58 504,50 €HT. Ce montant sera déduit de la part restante à régler à la société CALLISTO.

**N 10-12A :    **Marché n°E-11-13-PA d'acquisition de composteurs : déclaration sans suite (lot n°2)****

Autorisation donnée au Président pour attribuer le lot n°1 du marché n°E-11-13-PA d'acquisition de composteurs en plastique et de bio-seaux à la société QUADRIA pour un montant prévisionnel de 49 455 € H.T. et à déclarer le lot n°2 infructueux.

**N°11-12A :    **Marché n°E-11-08-PA : caractérisation des bennes d'encombrants (titulaire ASPPI 24) : avenant n°1****

Autorisation donnée au Président pour signer l'avenant n°1 au marché n°E-11-08-PA de caractérisation des bennes d'encombrants avec ASPPI 24 pour un montant prévisionnel de 1 639 €HT. L'avenant n°1 vise à compléter la mission initiale afin d'ajouter les prestations d'évacuation des objets réemployables, le conditionnement des produits à évacuer et le nettoyage de l'ensemble du bâtiment

**N°12-12A :    **Marché n°E-08-10-PA : collecte des bennes d'encombrants (titulaire SITA) : avenant n°1****

Autorisation donnée au Président pour signer l'avenant n°1 au marché n°E-08-10-PA de mise à disposition de deux bennes pour la collecte des déchets encombrants sur le centre de tri de la Rampinsolle afin de modifier la fréquence des rotations pour un montant prévisionnel de 1 890 €HT.

**N°13-12A :    **Filière départementale de traitement du bois issu des déchèteries: lancement du marché****

Autorisation donnée au Président pour lancer une consultation du type appel d'offres afin de créer une filière départementale de traitement du bois issu des déchèteries.

**N°14-12A :    **Marché n°A-10-09-PA d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la réalisation d'un programme de prévention des déchets (titulaire IDE Environnement) : avenant n°1****

Autorisation donnée au Président pour signer l'avenant n°1 au marché n°A-10-09-PA d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un programme de prévention des déchets avec la société IDE Environnement pour déduire une moins value constitutive à une réunion qui n'a pas eu lieu.

**N°15-12A :    **Marché n°Q-10-01-PA de bio-surveillance de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint Laurent des Hommes (titulaire : BIOTOX) : avenant n°1****

Autorisation donnée au Président pour signer l'avenant n°1 au marché n°Q-10-01-PA de bio-surveillance de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Saint Laurent des Hommes avec la société BIOTOX pour un montant prévisionnel de 21 720,00 €HT. Cet avenant n°1 vise à ajouter une prestation complémentaire compte tenu des nouvelles préconisations préfectorales.

**N°16-12A :    **Vote d'une ouverture de ligne de trésorerie pour l'exercice 2012****

Autorisation donnée au Président pour signer le contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Épargne pour l'exercice 2012.